



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°157

Publié le 16 novembre 2021



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS.....

Systeme de l'Inspection du Travail - Section Centrale Travail.....

- Arrêté préfectoral en date du 04 novembre 2021 modifiant la liste des personnes habilitées à assister sur sa demande le salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou lors d'un entretien préparatoire à la rupture conventionnelle de son contrat de travail à durée indéterminée.....

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LONGUENESSE.....

- Arrêté en date du 15 novembre 2021 portant délégation de signature de la directrice du Centre Pénitentiaire de Longuenesse.....
- Arrêté en date du 15 novembre 2021 portant délégation de signature de la directrice du Centre Pénitentiaire de Longuenesse – accès à l'armurerie.....

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE LILLE.....

- Arrêté en date du 15 novembre 2021 portant subdélégation de signature e matière d'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat.....



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités**

Systeme de l'Inspection du Travail
Section Centrale Travail

Arras, le 04 NOV. 21

**Arrêté préfectoral modifiant la liste des personnes habilitées
à assister sur sa demande le salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou lors
d'un entretien préparatoire à la rupture conventionnelle de son contrat de travail
à durée indéterminée**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de Préfet du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-10-19 modifié du 24 août 2020 accordant délégation de signature à M. Alain CASTANIER, secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2019 dressant la liste des personnes habilitées à assister sur sa demande le salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou lors d'un entretien préparatoire à une rupture conventionnelle ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2020 modifiant l'arrêté du 19 octobre 2019 dressant la liste des personnes habilitées à assister sur sa demande le salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou lors d'un entretien préparatoire à une rupture conventionnelle ;

Vu les propositions du Directeur Régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

Après consultation des organisations représentatives visées à l'article D. 1232-4 du code du travail ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des personnes habilitées à venir assister sur sa demande un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou à une rupture conventionnelle, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, jointe au présent arrêté annule et remplace celle annexée à l'arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2019.

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2019 demeurent inchangées.

L'arrêté préfectoral du 9 novembre 2020 est abrogé.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, Mme la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Pas-de-Calais, Mmes et MM les Maires du Département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Le Préfet,



Louis LE FRANC

Conseillers du salarié ARRONDISSEMENT D'ARRAS - Arrêté préfectoral du

M. ou Mme	NOM	PRENOM	APPARTENANCE SYNDICALE	ADRESSE			PROFESSION	TELEPHONE
Monsieur	BOUCHIND'HOMME	Jacques	CGT	1 rue de Caucourt	62690	MINGOVAL	agent d'exploitation	06.79.49.48.33
Monsieur	BOUTHORS	Yoann	CFTC	13 rue de Luchoux	62760	MONDICOURT	employé de commerce	06.67.60.55.44 syndicat 03.21.67.00.26
Monsieur	DABROWSKI	Jean-François		5 rue du 19 mars	62580	THELUS	éducateur sportif	09.83.73.60.19- 07.60.76.37.95
Madame	DEBAS	Sophie	FO	20 rue flandres Dunkerque	62270	FREVENT	acheteur	06.27.03.31.47
Monsieur	DELEPINE	Christian		16 rue Honoré de Balzac Appt 8	62000	ARRAS	conducteur routier	06.63.87.35.90
Monsieur	DJERRAHI	Patrick	FO	22 rue du 8 mai	62134	ANVIN	retraité	06.48.70.09.93
Monsieur	DUVAL	Didier	CGT	UL CGT 16 rue Aristide Briand	62000	ARRAS	conducteur receveur	06.22.63.36.38
Monsieur	GOZZO	Bernard	CFE CGC	32, rue de la Chapelle	62116	PUISIEUX	retraité	06.76.29.74.44 - syndicat 09.77.53.20.30
Monsieur	GUFFROY	Christian	FO	15 rue de la République	62217	BEAURAINS	retraité	06.22.22.40.31
Monsieur	HERNANDES	Guy	UNSA	25 Grand Rue	62810	NOYELLE VION	visiteur médical	06.78.81.20.75
Monsieur	LEFEBVRE	Eric	CFDT	31 ter, rue de la Herse	62118	FAMPOUX	retraité	03.21.58.39.86 - 06.32.90.35.35
Monsieur	MARECHAL	Jérôme		13 rue des Lilas	62000	ARRAS	distributeur/VRP	06.13.51.02.30

M. ou Mme	NOM	PRENOM	APPARTENANCE SYNDICALE	ADRESSE		PROFESSION	TELEPHONE
Monsieur	MARSIL	Stéphane	FO	24 rue Hubert Hermant	62112	GOUY SOUS BELLONNE	responsable qualité 06.18.32.55.84
Monsieur	MARTINACHE	Yoann	CGT	UL CGT 16, rue Aristide Briand	62000	ARRAS	conducteur receveur 06.73.54.11.77
Monsieur	MORVANT	Patrick		24, rue de l'Epine	62173	RANSART	retraité 03.21.55.62.58 - 06.62.21.12.16
Monsieur	MUCHEMBLED	David	UNSA	13, rue de la Tourelle	62217	TILLOY LES MOFFLAINES	conseiller commercial 06.63.28.03.84 syndicat 03.21.23.19.09
Monsieur	PEREIRA	Paulo		14, rue de l'Eglise	62134	ERIN	employé Logistique 06.37.15.50.05
Monsieur	VIMEUX	Jean Marie		4, rue Taverne	80370	DOMLEGER LONGVILLERS	retraité directeur du travail honoraire 03.22.29.47.03 - 06.89.32.55.09
Monsieur	WARTELLE	Philippe	CFE CGC	UL CFE-CGC 16, rue Aristide Briand	62000	ARRAS	retraité 03.21.48.01.55 - syndicat 09.77.53.20.30
Monsieur	ZAOUI	Abdelkader	CFDT	26 place Gambetta	59124	ESCAUDAIN	consultant 06.07.25.48.78
Monsieur	ZERZOUR	Abderrahmane	CGT	UL CGT 16, rue Aristide Briand	62000	ARRAS	conducteur receveur 06.11.58.19.40

Conseillers du salarié ARRONDISSEMENT DE BETHUNE - Arrêté préfectoral du

M. ou Mme	NOM	PRENOM	APPARTENANCE SYNDICALE	ADRESSE			PROFESSION	TELEPHONE
Monsieur	BEAUCOURT	Roger	UNSA		62400	LOCON	retraité éducation nationale	03.21.52.03.06 - 06.85.28.47.49
Monsieur	BOUDART	Fabrice		9 rue des Jacinthes	62138	HAISNES	opérateur	07.81.07.03.76
Monsieur	BOURBOTTE	Jean-François	FO	783 rue du Breux	62136	LESTREM	agent de maîtrise	03.21.69.88.00
Monsieur	CONTINOLO	Willy	CFDT	UL CFDT ARTOIS VAL DE LYS Centre Jean Monnet 2 Place de l'Europe	62400	BETHUNE	responsable de production	06.23.75.36.05
Monsieur	COURBOIS	Francis	CFDT	357 rue du Coevoet	59190	WALLON CAPPEL	invalidité	03.28.40.05.20 - 06.63.72.63.81
Monsieur	DEBRIGODE	Stéphane	CFDT	UL CFDT 254 Bd de l'Usine	59000	LILLE	conseiller commercial	06.12.48.06.09
Madame	DECKER	Véronique	FO	556 rue Pierre Brossolette	62700	BRUAY LABUISSIERE	conseillère en gestion des droits	06.51.85.78.40 - syndicat 03.21.69.88.00
Madame	DELEBARRE	Thérèse	CFDT	1313, rue du Rietz du Vinage	62350	MONT BERNANCHON	aide à domicile	06.32.31.10.18 - syndicat 03.21.78.52.51 03.21.57.09.21
Monsieur	DEMARET	Gérard	CGT	UL CGT 3 place de l'europe	62400	BETHUNE	électricien	06.28.63.32.60 syndicat 06.03.33.50.23
Monsieur	DIVE	Bernard	CGT	UL CGT local club Rue des Promenades	62190	LILLERS	retraité	03.21.26.35.12 - 06.08.23.52.73
Monsieur	DUBARRE	Benoît	FO	1 Allée du Mail Appt 2	62400	BETHUNE	retraité	06.62.83.02.60
Monsieur	DUBOIS	Franck	FO	38 résidence marignaine	62980	VERMELLES	préparateur de commandes	06.12.87.37.63

M. ou Mme	NOM	PRENOM	APPARTENANCE SYNDICALE	ADRESSE		PROFESSION	TELEPHONE
Monsieur	DUQUESNE	Benoit		21 rue du 11 novembre	62232 ANNEZIN	conducteur routier	06.64.61.84.48
Monsieur	GREBERT	Jean-Pierre	CFDT	32, rue des Aubépines	62620 RUITZ	logisticien	06.49.23.45.71 -
Monsieur	HECQUEFEUILLE	Bernard	CFDT	45 rue Jules Devys	62260 CAUCHY A LA TOUR	agent de production	03.62.89.05.24 - 07.81.14.01.47
Madame	HIVIN	Claire-Marie	CGT	1022, rue Emile Zola	62940 HAILLICOURT	employée commerciale	06.85.10.37.92
Monsieur	HIVIN	Cyrille	CGT	1022, rue Emile Zola	62940 HAILLICOURT	manager de rayons	06.24.96.25.12
Madame	HOLLANDER	Jocelyne	FO	670, rue de la Lacquette	62145 ESTREE BLANCHE	assistante client péage	06.83.34.04.81
Monsieur	LANNOY	Laurent	CFTC	24 rue des Saules	62138 VIOLAINES	conducteur de module	06.74.23.96.96 syndicat 03.21.67.00.26
Madame	LISSE	Elisabeth	CFE CGC	114, rue de Lille	62400 BETHUNE	médecin généraliste	06.80.62.33.56 - 09.77.53.20.30
Monsieur	MALINGUE	Eric	CFTC	10, rue des Marolliers	62620 BARLIN	employé commercial caisse	06.07.39.19.39
Madame	MAUCONDUIT	Marine	CGT	UL CGT local club Rue des Promenades	62190 LILLERS	employée commerciale	06.37.89.79.50
Monsieur	MESUROLLE	Dominique	CFE CGC	36 rue Warembourg	62400 ESSARS	responsable de service	06.78.36.39.49
Monsieur	NICOLLE	Philippe		19 rue Noemie Delobelle	62151 BURBURE	conducteur Routier	06.62.16.60.69
Monsieur	PETIT	Christian		168 rue de Lillers	62330 ISBERGUES	assembleur	07.67.63.86.83

M. ou Mme	NOM	PRENOM	APPARTENANCE SYNDICALE	ADRESSE		PROFESSION	TELEPHONE
Monsieur	THIMOTHE	Guy	CGT	36 rue Arthur Lamendin	62330	ISBERGUES	06.64.47.59.39 syndicat 03.61.12.48.91
Monsieur	THORE	Frédéric		11, rue Jacques Brel	62138	AUCHY LES MINES	07.63.30.00.01
Monsieur	VACHE	Lionel		49 rue du 8 Mai	62400	ESSARS	06.13.52.85.99
Monsieur	VAN-EXAERDE	Philippe	CFDT	410, résidence la Plaine du Val	62136	LESTREM	07.77.94.50.88 - 03.21.25.00.81
Monsieur	VAUVY	Eric	FO	174 rue de Savoie Bloc E	62700	BRUAY LABUISSIERE	06.27.71.61.56

Conseillers du salarié ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE SUR MER - Arrêté préfectoral du

M. ou Mme	NOM	PRENOM	APPARTENANCE SYNDICALE	ADRESSE			PROFESSION	TELEPHONE
Monsieur	AUGE	Damien	CFDT	UL CFTD Bourse du travail 4 rue de l'Artois	62200	BOULOGNE SUR MER	technicien qualité	06.59.18.02.68
Monsieur	AZZOUZ	René	CGT	UL CGT Bourse du travail 4 rue de l'Artois	62200	BOULOGNE SUR MER	animateur socio culturel	06.64.81.36.42
Monsieur	BOINNE	Jacques	CFE CGC	36, rue du Général de Gaulle	62930	WIMEREUX	retraité	03.21.87.39.55 - 06.48.98.89.26 - syndicat 09.77.53.20.30
Monsieur	CIONZYNSKI	Christian	CFE CGC	21 rue du beurre fondu	62224	EQUIHEN PLAGE	agent administratif	06.38.56.31.39 09.77.53.20.30
Monsieur	D'ANDREA	Mathieu	FO	91 rue Pasteur	62230	OUTREAU	conducteur d'équipements automatisés	03.91.90.54.80 - 06.99.70.56.98
Madame	DEGUINES	Marie	CFE CGC	36 rue du Gart	62360	LA CAPELLE LES BOULOGNE	ingénieur chimiste	06.83.93.17.17 - 09.77.53.20.30
Monsieur	DHIERS	Joël	Union syndicale solidaires	2, rue Sabine Zlatin	62280	ST MARTIN BOULOGNE	conducteur routier	03.21.10.62.86 - 06.30.02.05.87
Monsieur	DUBUIS	Jocelyn	CFE CGC	Chemin du mouton blanc	62224	EQHIEN PLAGE	conseiller en formation	06.84.50.42.01 - 09.77.53.20.30
Monsieur	GARENAUX	Jean-Bernard	CGT	UL CGT Bourse du travail 4 rue de l'Artois	62200	BOULOGNE SUR MER	agent de maîtrise	06.68.89.14.28 - syndicat 03.21.31.62.32
Monsieur	HUCHIN	Sébastien	FO	76, rue de Picardie	62830	SAMER	technicien garante	06.09.47.34.74
Monsieur	LARGILLIERE	Thierry	USAPIE	10, allée des Fougères	62360	BAINCTHUN	visiteur médical	06.07.57.50.71 - syndicat 06.89.85.45.33
Monsieur	LEMOR	Marc	CFDT	61 rue de la résistance	62200	BOULOGNE SUR MER	technicien siderurgique	06.24.75.86.10

M. ou Mme	NOM	PRENOM	APPARTENANCE SYNDICALE	ADRESSE			PROFESSION	TELEPHONE
Monsieur	LEPRETRE	Eddy	Union syndicale solidaires	UL SOLIDAIRES 28 grande rue	62200	BOULOGNE SUR MER	employé	06.30.39.79.08
Monsieur	LEPRINCE	Thierry	CGT	31 rue de Leudinghem	62126	WIMILLE	chauffeur routier G7	06.95.34.27.06
Monsieur	LETHAIS	Olivier	CFDT	UL CFDT Bourse du travail 4 rue de l'Artois	62200	BOULOGNE SUR MER	conducteur de travaux	03.21.91.40.37 - 06.18.01.75.31
Monsieur	LIZZUL-JURSE	Yves	CFDT	UL CFDT Bourse du travail 4 rue de l'Artois	62200	BOULOGNE SUR MER	électricien	06.78.49.41.62 - syndicat 03.21.31.54.02
Monsieur	MALFOY	Hervé	FO	71 rue Marcel Caudeville	62360	LA CAPELLE LES BOULOGNE	commercial	06.09.60.31.15 syndicat 03.21.69.88.00
Monsieur	OAKS	Dominique	CFDT	51 bis rue Edmond Madare	62360	PONT DE BRIQUES	conducteur sur presse de découpe	03.21.33.89.14 - 06.33.11.70.47 - syndicat 03.21.31.54.02
Monsieur	PERNEL	Pascal	FO	UL FO 6 rue d'Artois	62200	BOULOGNE SUR MER	conseiller en assurance	06.83.77.65.93
Monsieur	PONSARDIN	Eric	FO	7 rue francois mitterrand Residence le Bois des Saules	62720	RETY	technicien d'atelier	06.30.80.09.08 - syndicat 03.21.69.88.00
Madame	SCRIBOT	Natacha	CGT	5 rue de la belle croix	62240	DESVRES	aide soignante à domicile	03.21.80.07.84 - 06.50.84.77.32
Monsieur	THOMAS	Olivier		432, rue du Vermont	62720	RETY	responsable implantation	06.43.16.19.67
Monsieur	VAN KALCK	Jean-Louis	CFTC	UL CFTC Bourse du travail 4 rue de l'Artois	62200	BOULOGNE SUR MER	major de police	06.14.45.33.48 - syndicat 03.21.30.36.40
Monsieur	WACQUET	Gérard	CGT	46, rue Marcel Caudeville	62360	LA CAPELLE LES BOULOGNE	retraité	03.21.83.38.15 - 06.78.71.00.15

Conseillers du salarié ARRONDISSEMENT DE CALAIS- Arrêté préfectoral du

M. ou Mme	NOM	PRENOM	APPARTENANCE SYNDICALE	ADRESSE		PROFESSION	TELEPHONE
Monsieur	BALAIR	Guy	Union syndicale solidaires	62100	UL SOLIDAIRES 22 rue Caillette	agent de nettoyage	06.28.69.75.28
Monsieur	BENNI	Khaled	CFDT	62100	284, rue Victor Schoelcher	sans emploi	07.69.72.19.82
Monsieur	CARLU	Alain	FO	62100	33 rue de Lodi	retraité	06.81.33.39.39
Monsieur	CARON	Jérôme	CGT	62231	CGT Tunnel sous la manche Batiment C12	technicien logistique	03.21.34.44.20 - 06.31.52.35.54 syndicat 03.21.00.41.22
Monsieur	COUILLEZ	Hervé-Marc	CFTC	62100	UL CFTC bourse du travail place crévecoeur	éducateur	06.27.59.78.80 - syndicat 03.21.34.74.95
Monsieur	DEROQUETTE	Jean-Luc	CGT	62340	5 avenue Auguste Boulanger	retraité	03.21.36.24.00 - 06.15.94.44.66 syndicat 03.21.36.45.25
Monsieur	ECKHOUT	Jean-Claude	CFE CGC	62100	UL CFE CGC bourse du travail place crévecoeur	retraité	03.21.96.57.88 - 06.12.13.69.18 - syndicat 03.21.97.25.38
Monsieur	FRANCHOIS	Johnny	FO	62132	188 rue du Tilleul	chargé de clientèle	06.31.86.80.41 - syndicat 03.21.69.88.00
Madame	HANSCOTTE	Nathalie	CFDT	62100	UL CFDT bourse du travail place crévecoeur	responsable Agence	06.95.59.40.87
Monsieur	ISTACE	Jean-Philippe	Union syndicale solidaires	62100	UL SOLIDAIRES 22 rue Caillette	retraité	09.84.42.37.38 - 06.80.87.42.27 Syndicat 06.13.72.07.09

M. ou Mme	NOM	PRENOM	APPARTENANCE SYNDICALE	ADRESSE		PROFESSION	TELEPHONE
Monsieur	LEVAVASSEUR	Eric	FO	UL FO bourse du travail place crévecoeur	62100 CALAIS	retraité	03.21.35.86.91 - 06.88.87.53.61 - syndicat 03.21.36.51.53
Monsieur	MAMIMANA	Frédéric	FO	67 rue de Chantilly	62100 CALAIS	cariste logistique	06.27.77.26.16
Monsieur	PERON	Bertrand	CFDT	2303, route du Camp du Drap d'Or	62610 BALINGHEM	opérateur	06.45.15.25.52 - 03.21.82.40.83
Monsieur	PHILIPPE	Olivier	CFDT	UL CFDT bourse du travail place crévecoeur	62100 CALAIS	chauffeur poids lourd	06.03.80.08.57
Monsieur	QUINTIN	Yann	CFE CGC	3 rue du Sucrier	62610 ARDRES	responsable vente secteur	téléphone professionnel 06.34.56.57.47 syndicat 09 77 53 20 30
Monsieur	SAUVAGE	Jacques	CFDT	10 rue de l'église	62231 SANGATTE	retraité	07.67.99.81.36

Conseillers du salarié ARRONDISSEMENT DE LENS - Arrêté préfectoral du

M. ou Mme	NOM	PRENOM	APPARTENANCE SYNDICALE	ADRESSE		PROFESSION	TELEPHONE
Monsieur	AIT BEN AHMED	Mustaffa	CFDT	62300	UL CFDT Forum Bollaert - BP 311 13 B route de Béthune	technicien en bureau d'études	07.83.46.89.67
Monsieur	ALLEGAERT	Laurent	CFDT	62220	115 rue du Vermetz Prolongée	responsable pool emballage	07.63.05.00.02 -
Monsieur	BART	Bruno		62800	26 rue Jean Bart	inventoriste	06.65.21.87.72
Monsieur	BECU	Ludovic	CFTC	62300	UL CFTC 110 rue Emile ZOLA	conducteur autocar	06.30.90.31.29 - 03.21.54.44.14 Syndicat 03.21.67.00.26
Madame	BEELE	Sandrine	FO	62303	UD FO 10 avenue Van Pelt	correspondant QSE	07.82.54.56.99
Madame	BELKADI	Rahma	FO	62303	UD FO 10 avenue Van Pelt	conseillère clientèle	07.87.26.17.45
Madame	BODART	Sonia	CGT	62430	25 rue du Touquet	vendeuse	06.34.25.68.44
Monsieur	BOUCHINDHOMME	Christophe	CFDT	62306	UL CFDT Forum Bollaert - BP 311 13 B route de Béthune	magasinier cariste	06.13.77.50.47
Monsieur	CAMBIER	Laurent	FO	62580	37 rue des Bleuets	moniteur mécanique	06.38.83.32.44 syndicat 03.21.08.28.10
Monsieur	CASTEL	Grégoire	CGT	59185	79 rue Nationale	responsable recrutement	07.79.49.95.29
Madame	CATENNE	Marcelle	CFDT	62590	60 rue Jean Jacques Rousseau	monitrice éducatrice	06.35.42.29.49
Madame	COUSIN	Déborah	FO	62300	UD FO 10 avenue Van Pelt	formatrice sécurité	06.29.43.56.98

M. ou Mme	NOM	PRENOM	APPARTENANCE SYNDICALE	ADRESSE		PROFESSION	TELEPHONE
Monsieur	D'ANDREA	Nicolas		62680	13 rue Pierre Simon	MERICOURT Responsable sécurité des systèmes d'informations	06.43.40.80.41
Madame	DELELIS	Rosita		62153	15, rue du 19 mars 1962	SOUCHEZ machiniste propreté	06.12.97.70.24
Monsieur	DEPIN	Reynaldo	CFDT	62300	UL CFDT Forum Bollaert - BP 311 13 B route de Béthune	LENS responsable d'exploitation	06.25.42.05.69
Madame	DERUELLE	Catherine	CFTC	62300	UL CFTC 110 rue Emile Zola	LENS employée communication	06.03.90.68.86
Monsieur	DJENAN	Abdelmalik	CFDT	62800	20 rue pierre Gaspard	LIEVIN retraité des travaux publics	03.21.44.75.38 - 06.38.15.08.68
Madame	DOURS	Valérie	Union syndicale solidaires	62970	5 Résidence Jean Monnet	COURCELLES LES LENS éducatrice spécialisée	06.70.34.40.46
Madame	DRELICH	Véronique	FO	62300	UD FO 10 avenue Van Pelt	LENS en reconversion professionnelle Ressources Humaines	06.83.50.14.91 - Syndicat 03.21.69.88.00
Monsieur	DRIANCOURT	Laurent	FO	62300	UD FO 10 avenue Van Pelt	LENS conducteur routier	06.58.60.83.63
Monsieur	DUBREUCQ	Yves	CFE CGC	62160	26 rue legay	GRENAY préparateur en pharmacie	06.81.92.15.21 - syndicat 09.77.53.20.30
Madame	DUCHATEAU	Natacha	CFDT	62300	UL CFDT Forum Bollaert - BP 311 13 B route de Béthune	LENS hôtesse d'accueil et caisses	06.73.38.74.08 - syndicat 03.21.14.26.65
Monsieur	ESSE	Jérôme	CFDT	62300	UL CFDT Forum Bollaert - BP 311 13 B route de Béthune	LENS ergothérapeute	06.67.84.13.32 Syndicat 03.21.14.26.65/03.21.78. 52.51
Madame	FAUQUEUR	Ketty		62110	83 rue Jean Domagalla	HENIN BEAUMONT assistante administrative et commerciale	06.84.95.25.22
Monsieur	FRUTIER	Patrick	CFTC	62710	1 rue des Canaris	COURRIERES vendeur technique	06.20.81.84.95 syndicat 03.21.67.00.26

M. ou Mme	NOM	PRENOM	APPARTENANCE SYNDICALE	ADRESSE			PROFESSION	TELEPHONE
Madame	GOUIN	Maryvonne	CFDT	UL CFDT Forum Bollaert - BP 311 13 B route de Béthune	62300	LENS	professeurs des écoles	03.62.90.23.98 - 06.05.42.38.53
Monsieur	GUEANT	Jean-Philippe	CFDT	20 rue des Coquelecots	62580	VIMY	Conseiller en Assurances	06.67.22.42.69
Madame	HOEL	Dominique	CFDT	184 bis avenue Maës	62300	LENS	retraîtée	06.26.05.08.27
Monsieur	HOYEZ	Alain	CGT	3 rue des Poulbots	62138	DOUVRIIN	retraité	03.21.79.80.10 - 06.84.83.65.28 syndicat 03.21.44.04.78
Monsieur	KEDZIORA	Richard	CGT	41 rue Louis Pasteur	62590	OIGNIES	retraité	03.61.37.21.32- 06.68.48.96.46
Monsieur	KRZYZYNSKI	Bruno		99 rue Léon Jouhaux	62590	OIGNIES	poseur	07.63.10.00.04
Monsieur	LAHSEN	Mourafiq	UNSA	11bis rue andré bigotte	62440	HARNES	conducteur receveur	06.28.05.71.73
Madame	LANNOY	Gaëtane		247 rue Louis Szarek	62820	LIBERCOURT	sans emploi	06.46.43.60.21
Monsieur	LEFEBVRE	Hervé		47 bis rue Arthur Fauqueur	62300	LENS	technicien	06.77.90.66.78
Monsieur	LENGELLE	Alain	CGT	112, rue Arthur Lamendin	62210	AVION	retraité	06.41.35.12.17
Madame	LOISEAU	Thérèse-Marie		6 rue Louis Aragon	62410	WINGLES	conseillère commerciale	09.86.75.25.01 - 06.75.19.36.19 tel professionnel 03.28.09.20.28
Madame	LORENTE	Sabine		126 rue Jean Kolasa	62110	HENIN BEAUMONT	sans emploi	06.60.83.49.12
Madame	MOREELS	Valérie	CGT	11 rue du 4 septembre	62580	VIMY	vendeuse	06.82.40.17.41

M. ou Mme	NOM	PRENOM	APPARTENANCE SYNDICALE	ADRESSE		PROFESSION	TELEPHONE
Monsieur	PETIT	Jonathan		25 rue Lazare Hoche	62300 LENS	agent de maitrise	06.66.66.96.13
Monsieur	RODRIGUES	Jorge	CFDT	UL CFDT Forum Bollaert - BP 311 13 B route de Béthune	62300 LENS	conducteur de travaux	06.13.33.45.57
Monsieur	ROEKENS	Johnny	CFDT	25 rue des Capucines	62820 LIBERCOURT	magasinier	03.66.63.55.24 - 06.49.92.25.01 syndicat 03.21.67.32.72
Monsieur	SCHRODER	François	Union syndicale solidaires	3, résidence la Verte Colline	62800 LIEVIN	retraité	03.21.28.34.47 - 06.27.24.17.55
Monsieur	SCIANDRA	Eric	FO	UD FO 10 avenue Van Pelt	62300 LENS	technicien chauffage	06.09.72.83.24
Madame	SELLIER	Sophie	CFDT	24 rue de la chapelle	62160 AIX NOULETTE	chargée d'études	06.61.45.02.84
Monsieur	STACKOWIAK	Bruno	CFTC	31, rue de Flandres	62221 NOVELLES SOUS LENS	retraité	03.21.78.55.97 - 06.14.30.47.15
Monsieur	SZYMCZAK	Michel	FO	5 rue Jean Lurçat	62210 AVION	chargé de clientèle	07.85.57.69.12
Madame	VALLEZ	Annick	CGT	10, rue Lamendin résidence du centre appt 7	62430 SALLAUMINES	vendeuse en bijouterie	06.31.04.82.51
Madame	VANLAETHEM	Jocelyne	CFDT	UL CFDT Forum Bollaert - BP 311 13 B route de Béthune	62300 LENS	agent service hôtelier	07.85.57.41.94 Syndicat 03.21.78.52.51

Conseillers du salarié Arrondissement de MONTREUIL - Arrêté préfectoral du

M. ou Mme	NOM	PRENOM	APPARTENANCE SYNDICALE	ADRESSE			PROFESSION	TELEPHONE
Madame	ANQUEZ	Hélène	CFDT	5 rue de Thubeauville	62650	PARENTY	infirmière	07.89.02.67.09
Monsieur	BAILLET	Patrick	CGT	UL CGT 1 rue Monseigneur	62600	BERCK SUR MER	retraité	03.21.84.41.12 - 06.85.11.81.40 syndicat 09.71.38.65.49
Monsieur	BECQUART	Bernard	CFDT	172, rue Maxime Garson	62180	RANG DU FLIERS	retraité	03.21.84.32.25- 06.09.61.55.00
Monsieur	BOUBET	Dominique	CGT	132, rue de l'Impératrice Résidence les garennes Appt 222	62600	BERCK SUR MER	employé libre service	03.21.89.81.96 syndicat 09.71.38.65.49 06.15.96.05.98
Monsieur	BOYER	Alexis	CGT	42 rue Collier	62600	GROFFLIERS	retraité	09.66.81.60.29 syndicat 09.71.38.65.49
Monsieur	BRAUN	Jean-Paul	CFDT	20 rue du Pizet	62170	CAMPIGNEULLES LES PETITES	animateur qualité	06.11.93.36.77
Madame	BUTTEZ	Amandine	CFDT	50 route d'Hucqueliers	62170	BEUSSENT	aide-soignante	06.60.72.57.39
Monsieur	FREVILLE	Laurent	UNSA	6 rue d'Hubersent Le bout du Haut	62630	CORMONT	retraité	03.21.81.99.80 - 06.19.93.16.39
Monsieur	GOSSART	Valois		7 chemin de la Motte	62630	LEFAUX	Responsable commercial	06.20.61.10.10
Madame	HAMY	Magali	CGT	5 chemin des vérotières	62600	BERCK SUR MER	monitrice éducatrice	06.14.14.30.71 - syndicat 09.71.38.65.49

M. ou Mme	NOM	PRENOM	APPARTENANCE SYNDICALE	ADRESSE		PROFESSION	TELEPHONE
Monsieur	JOSIEN	Didier	CGT	40, avenue du Gal de Gaulle	62140 MARCONNE	boucher	06.17.64.70.10
Monsieur	LEFEBVRE	Hervé	CGT	79 impasse Bellevue	62780 CUCQ	technicien	06.46.85.94.07
Monsieur	LEFEBVRE	Jérôme	FO	3 route du 8 mai	62170 BRIMEUX	agent autoroutier	06.89.21.44.67
Madame	NASSOY	Pascale	CFDT	21 A chemin de la Hayure	62600 GROFFLIERS	chef de service éducatif	06.61.86.34.19
Monsieur	PERNEL	Yohan	FO	48 rue de Montreuil	62170 MONTCAVREL	faciliteur qualité	09.86.06.02.00 - 06.50.07.48.06
Monsieur	POL	Yannick	CGT	UL CGT 1 rue Monseigneur	62600 BERCK-sur-MER	moniteur d'atelier	06.63.09.51.52 - 03.61.87.66.30 Syndicat 09.71.32.65.49
Monsieur	TREGUER	Jean-Jacques	CGT	2, rue Marcel Fréville	62140 HESDIN	retraité	03.21.86.97.67 - 06.78.21.09.11
Madame	TREPAGNE	Micheline	CGT	UL CGT 1 rue Monseigneur	62600 BERCK-sur-MER	retraitee	03.21.09.02.99- 06.81.07.86.71 Syndicat 09.71.32.65.49
Monsieur	VASSEUR	Daniel	CGT	UL CGT 1 rue Monseigneur	62600 BERCK SUR MER	retraité	06.80.14.09.66 - syndicat 09.71.32.65.49

Conseillers du salarié ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER - Arrêté préfectoral du

M. ou Mme	NOM	PRENOM	APPARTENANCE SYNDICALE	ADRESSE		PROFESSION	TELEPHONE
Monsieur	BECART	Francis	CFDT	62500	UL CFDT Bourse du travail 5 rue de l'Arsenal	retraité	syndicat 03.21.98.21.34
Monsieur	BOULANGER	Régis	UNSA	62500	UL UNSA - Bourse du Travail Quartier foch - Rue de l'Arsenal	retraité	06.85.22.39.44
Monsieur	CARPENTIER	Sébastien	Union syndicale solidaires	62500	UL SOLIDAIRES Bourse du travail 1 rue de l'Arsenal	ouvrier autoroutier qualifié	06.72.77.49.57 -
Monsieur	CENS	Cédric		59173	232 rue des saules	conseiller commercial	06.29.08.72.16
Monsieur	CHAPELET	Didier	FO	62575	132, rue Pasteur	inérimaire BTP	03.21.88.51.46 - 06.51.24.01.43
Monsieur	CHEMIN	Eugène	UNSA	62510	UL UNSA 2 rue Emile Zola	contrôleur qualité Industrielle	06.67.47.40.16
Monsieur	CROGIEZ	Germain	CFDT	62120	37 chemin de Fauquenthun	en congés de reclassement	07.86.51.01.35 - syndicat 03.21.98.21.34
Monsieur	DEBRIL	Jean-Philippe	CFE CGC	62510	83A avenue du Général de Gaulle	acheteur	06.66.51.02.00 - syndicat 09.77.53.20.30
Madame	DELPLACE	Béatrice	CFE CGC	62510	80 B, rue Jean Jaurès	chargée de projet	06.99.04.10.71 - syndicat 09.77.53.20.30
Monsieur	DUBELLOY	Samuel	UNSA	62510	UL UNSA 2 rue Emile Zola	assistant fusion	03.21.98.92.82 - 06.32.04.67.42 Syndicat 03.21.88.53.13
Madame	FERYN	Murielle	CFDT	62500	UL CFDT Bourse du travail 5 rue de l'Arsenal	coordonnatrice pédagogique	syndicat 03.21.98.21.34
Monsieur	GILLET	frédéric		62570	824 rue d'helfaut hameau de Bilques	agent de sécurité	06.26.17.20.32 03.21.39.86.31

M. ou Mme	NOM	PRENOM	APPARTENANCE SYNDICALE	ADRESSE		PROFESSION	TELEPHONE
Madame	GODART	Laurence	CFDT	UL CFDT Bourse du travail 5 rue de l'Arsenal	62500	ST OMER	syndicat 03.21.98.21.34
Monsieur	GODART	Victorien	CFDT	UL CFDT Bourse du travail 5 rue de l'Arsenal	62500	ST OMER	06.72.53.01.77
Madame	GUILBERT	Sylvie	CGT	23 rue de cloquant stade	62560	THIEMBRONNE	03.21.88.91.42 - 06.89.24.55.04
Monsieur	HARY	Laurent	CFE CGC	108, rue de Dunkerque	62500	ST OMER	06.89.52.35.55 - syndicat 09.77.53.20.30
Monsieur	HEMBERT	Olivier	Union syndicale solidaires	UL SOLIDAIRES Bourse du travail 1 rue de l'Arsenal	62500	ST OMER	03.61.23.96.43 - 06.67.14.29.92 Syndicat 06.61.85.71.05
Monsieur	LAMBIN	Pierre	UNSA	UNSA - Bourse du Travail Quartier foch - Rue de l'Arsenal	62500	ST OMER	07.50.89.93.26
Monsieur	LESCIEUX	Patrice	Union syndicale solidaires	15 rue Bernard Chochoy	62380	WAYRANS SUR L'AA	09.81.88.58.67 - 06.33.74.48.12
Monsieur	MACHIN	David	FO	4 rue du calpi	62570	HALLINES	03.21.39.79.76 - 06.02.59.52.53
Madame	MARION	Karine	CFDT	UL CFDT Bourse du travail 5 rue de l'Arsenal	62500	ST OMER	syndicat 03.21.98.21.34
Monsieur	SEGARD	Christophe	CFE CGC	3 domaine de la malassise	62219	LONGUENESSE	portable professionnel 06.98.86.94.80 - syndicat 09.77.53.20.30
Monsieur	SIMON	Olivier	CGT	5 rue de l'Arsenal	62500	SAINT-OMER	07.78.41.26.90
Monsieur	TABARY	Thierry	CGT	UL CGT 5 rue de l'Arsenal	62500	ST OMER	06.37.15.24.21 Syndicat 09.77.98.46.82

M. ou Mme	NOM	PRENOM	APPARTENANCE SYNDICALE	ADRESSE			PROFESSION	TELEPHONE
Monsieur	TARTAR	Tanguy	UNSA	UL UNSA 2 rue Emile Zola	62510	ARQUES	technicien fusion	03.21.95.70.99 - 06.28.39.25.62 syndicat 03.21.88.53.13
Monsieur	VARLET	Patrick	FO	45, rue des Bruyères	62120	WARDRECQUES	vendeur cuisiniste	06.09.99.46.87
Monsieur	VASSEUR	Bastien	Union syndicale solidaires	UL SOLIDAIRES Bourse du travail 1 rue de l'Arsenal	62500	ST OMER	opérateur conditionnement	06.99.18.42.48 - syndicat 06.61.85.71.05



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

Centre pénitentiaire de Longuenesse

**A Longuenesse
Le 15 novembre 2021**

Arrêté portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses article(s) R. 57-6-24 et R. 57-7-5 ;

Vu l'article 1^{er} du décret n° 2019-1427 du 23 décembre 2019 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 29 juin 2018, nommant Madame Bénédicte RIOCREUX, directrice des services pénitentiaires, en qualité de directrice placée à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

Vu l'ordre de mission établi le 15 novembre 2021 pour Madame Bénédicte RIOCREUX, directrice placée, la mettant à disposition du Centre Pénitentiaire de Longuenesse du 16 au 19 novembre 2021 en qualité de chef d'établissement par intérim

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Fayçal BOUCENNA, directeur des services pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement, au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 2 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Mathilde SIGOIGNE, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 3 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Nolwenn DEHAYE, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 4 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Cécile BOUZIN, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 5 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Yannick MUTEZ, chef des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 6 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Michaël POPIEUL, commandant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 7 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Emmanuel COMPIEGNE, lieutenant-capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 8 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Abel DELACRESSONNIERE, lieutenant-capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 9 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Jacky DUBUISSON, lieutenant-capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 10 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Alexandre GAMBIER, lieutenant-capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 11 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Wilfried LEQUIEN, lieutenant-capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 12 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Fabrice MARIELLE, lieutenant-capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 13 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Julien MICELI, lieutenant-capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 14 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Jamel MIRAOU, lieutenant-capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 15 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Arnaud TALON, lieutenant-capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 16 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Laurent VANHOVE, lieutenant-capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 17 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Alain GUILBERT, major au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 18 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Fabian HOTIER, major au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 19 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Frédéric ACTHERGAL, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 20 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Elodie BAERT-GERVOIS, première surveillante au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 21 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Patrick BAYARD, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 22 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Romain CHAVATTE, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 23 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Ludovic DECOUDU, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 24 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Jérôme DEVASSINE, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 25 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Frédéric DUBUISSON, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 26 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Régis GAUTHIER, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 27 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Grégory JACOB, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 28 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Jean-Michel LOGEON, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 29 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Claude PRUVOST, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 30 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Aurélie ROELS, première surveillante au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 31: Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Christophe VAN KERCKHOVE, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 32: Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

La cheffe d'établissement par intérim,

Bénédicte RIOCREUX

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by 'O', 'C', 'R', 'E', 'U', 'X' in a cursive script.

Madame Bénédicte RIOCREUX, Directrice des services pénitentiaires, directrice placée à la DISP de Lille
 Chef d'établissement par intérim du centre pénitentiaire de LONGUENESSE du 16 au 19 novembre 2021
 donne délégation de signature, en application du code de procédure pénale (R.57-6-24 ; R.57-7-5)
 aux personnes désignées, pour la période susvisée et pour les décisions ci-dessous:

- 1 : adjoint au chef d'établissement
- 2 : « fonctionnaire appartenant à un corps de catégorie A » (directeurs des services pénitentiaires/attachés d'administration/chefs de service pénitentiaire)
- 3 : personnels de commandement (lieutenants, capitaines, commandants)
- 4 : majors et premiers surveillants

Abréviation : RI = règlement intérieur type des établissements pénitentiaires annexé à l'article R. 57-6-18 du code de procédure pénale

	Articles	1	2	3	4
Décisions concernées					
Visites de l'établissement					
Autoriser les visites de l'établissement pénitentiaire	R. 57-6-24 D. 277	X	X	X	
Opposer un refus à l'entrée des journalistes accompagnant les parlementaires visitant l'établissement et décider de mettre fin à tout moment à leur visite pour des motifs de sécurité	R.57-4-11	X	X	X	
Déterminer la zone interdite à la prise de son et d'image par les journalistes accompagnant la visite des parlementaires pour des motifs tenant au bon ordre et à la sécurité	R. 57-4-12	X	X	X	
Vie en détention et PEP					
Délégation concernant toutes décisions administratives individuelles					
Elaborer et adapter le règlement intérieur type	Décret du 21/03/2006	X	X	X	
Elaborer le parcours d'exécution de la peine, définir des modalités de prise en charge individualisées et prendre les décisions de placement dans des régimes de détention différenciés	Circulaire JUSK0640117C du 24/05/2006	X	X	X	
Présider la commission pluridisciplinaire unique (CPU)	R. 57-6-18	X	X	X	
Désigner et convoquer les membres de la CPU	717-1 et D. 92	X	X	X	
Prendre les mesures d'affectation des personnes détenues en cellule (y compris CProU)	D. 90 à D. 92	X	X	X	
Désigner les personnes détenues à placer ensemble en cellule	D. 90	X	X	X	
Suspendre l'encellulement individuel d'une personne détenue	R. 57-6-24	X	X	X	X
	D. 93	X	X	X	X
	D. 94	X	X	X	X

Affecter des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'Unité sanitaire	D. 370	X	X	X	X	X
Doter une personne détenue d'une DPU (dotation de première urgence)	Art 5 RI	X	X	X	X	X
Décider et donner audience en cas de recours gracieux requêtes ou plaintes des personnes détenues	Art 34 RI	X	X	X	X	X
S'opposer à la désignation d'un aidant pour des motifs tenant à la sécurité et au bon ordre	R. 57-8-6	X	X	X	X	X
Fixer des heures de visites pour les détenus bénéficiaires du régime spécial	D. 493	X	X	X	X	X
Fixer des heures de réunion pour les détenus bénéficiaires du régime spécial.sauf instructions contraires du JI	D. 494	X	X	X	X	X
Autoriser les personnels masculins à accéder au quartier des femmes	D. 222	X	X	X	X	X
Maintenir exceptionnellement au quartier mineur une personne qui a atteint la majorité en détention (jusqu'à l'âge de 18 ans et 6 mois)	R. 57-9-11	X	X	X	X	X
Interdire l'accès à une publication écrite ou audiovisuelle	R. 57-9-2	X	X	X	X	X
Informier les personnes détenues et recueillir leurs observations et suggestions	D. 258-1	X	X	X	X	X
Informier la famille en cas de décès, d'accident grave ou de placement en hôpital psychiatrique	D. 427	X	X	X	X	X
Mesures de contrôle et de sécurité						
Donner tous renseignements et avis nécessaires au chef d'escorte lorsque la personne détenue est considérée comme dangereuse ou devant être particulièrement surveillée	D. 294	X	X	X	X	X
Donner tous renseignements utiles au préfet pour le mettre en mesure de prescrire l'escorte et la garde du détenu hospitalisé par les FSI et arrêter les mesures propres à éviter tout incident compte tenu de sa personnalité	D. 394	X	X	X	X	X
Proposer des membres du personnel de surveillance assurant les escortes qui seront inscrits sur une liste dressée par le service central des transfèvements, constituer l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif en désignant nommément ceux des agents figurant sur la liste précitée	D. 308	X	X	X	X	X
Utiliser les armes dans les locaux de détention	D. 267	X	X	X	X	X
Faire appel aux FSI pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité	D. 266	X	X	X	X	X
Retirer à une personne détenue objets, substances, outils dangereux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion	Art 5 RI R. 57-6-24	X	X	X	X	X
Retirer à une personne détenue objets et vêtements lui appartenant pour des raisons de sécurité	Art 10 RI	X	X	X	X	X
Décider que la personne détenue ne porte pas les vêtements qu'elle possède pour des raisons d'ordre, de sécurité ou de propreté	Art 14-I RI R. 57-6-24	X	X	X	X	X
Retirer à une personne détenue matériels et appareillages médicaux pour des raisons d'ordre et de sécurité	Art 19-VII RI	X	X	X	X	X
Retenir un équipement informatique appartenant à une personne détenue	Art 20 RI	X	X	X	X	X
Interdire à une personne détenue de participer aux activités physiques et sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité	R. 57-7-79 R. 57-6-24	X	X	X	X	X
Décider de procéder à la fouille des personnes détenues	R. 57-7-82	X	X	X	X	X
Demander au procureur de la République une investigation corporelle interne par un médecin, lorsqu'un détenu est soupçonné d'avoir ingéré des substances ou des objets ou de les avoir dissimulés dans sa personne	Art 7-III RI R. 57-6-24	X	X	X	X	X
Décider de soumettre la personne détenue au port de moyens de contrainte	Art 7-III RI R. 57-6-24	X	X	X	X	X
Décider de soumettre la personne détenue au port de menottes ou à des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction	Art 7-III RI R. 57-6-24	X	X	X	X	X
Programmer le contrôle des locaux et les rondes après le coucher et au cours de la nuit	D. 272	X	X	X	X	X

	R. 57-7-5 +				
Discipline					
Elaborer le tableau de roulement des assesses extérieurs	R. 57-7-12	X	X		
Demander le retrait de l'habilitation d'un assesseur extérieur	D. 250	X	X		X
Placer un détenu à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R. 57-7-18	X	X		X
Suspendre à titre préventif l'activité professionnelle des détenus	R. 57-7-22	X	X		X
Engager des poursuites disciplinaires	R. 57-7-15	X	X		X
Désigner un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R. 57-7-25	X	X		X
Désigner les membres assesses de la commission de discipline	R. 57-7-8	X	X		X
Présider la commission de discipline	R. 57-7-6	X	X		X
Prononcer des sanctions disciplinaires	R. 57-7-7	X	X		X
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires	R. 57-7-49 à R. 57-7-59	X	X		X
Dispenser d'exécution, suspendre ou fractionner une sanction disciplinaire	R. 57-7-60	X	X		X
Isolement					
Placer provisoirement à l'isolement une personne détenue en cas d'urgence	R. 57-7-65	X	X		X
Placer initialement une personne détenue à l'isolement et procéder au premier renouvellement de la mesure	R. 57-7-66 R. 57-7-70 R. 57-7-74	X	X		X
Désigner un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R. 57-7-64	X	X		X
Lever la mesure d'isolement	R. 57-7-72 R. 57-7-76	X	X		X
Proposer de prolonger la mesure d'isolement, et transmettre la proposition à la DISP lorsque la décision relève de la compétence de la DISP ou du ministre de la justice	R. 57-7-64 R. 57-7-70	X	X		X
Rédiger un rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-67 R. 57-7-68 R. 57-7-70	X	X		X
Refuser de communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R. 57-7-64	X	X		X
Autoriser une personne détenue placée à l'isolement à participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R. 57-7-62	X	X		X
Autoriser une personne détenue placée à l'isolement à participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R. 57-7-62	X	X		X
Autoriser une personne détenue placée à l'isolement à participer aux offices célébrés en détention	Art 7-1-RI	X	X		X

Quartier spécifique UDV						
Désigner un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française		R. 57-7-84-5	X	X	X	X
Prendre des mesures de sécurité individualisées à l'égard d'une personne détenue placée en UDV		R. 57-7-84-3	X	X	X	X
Autoriser une personne détenue placée en UDV à participer à une activité collective au sein de l'UDV		R. 57-7-84-4	X	X	X	X
Décider que le culte et les promenades seront exercés séparément des autres détenus placés en UDV chaque fois que des impératifs de sécurité ou de maintien du bon ordre de l'établissement l'exigent		R. 57-7-84-4	X	X	X	X
Quartier spécifique QPR						
Désigner un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française		R. 57-7-84-18	X	X	X	X
Prendre des mesures de sécurité individualisées à l'égard d'une personne détenue placée en QPR		R. 57-7-84-15	X	X	X	X
Décider que le culte et les promenades seront exercés séparément des autres détenus placés en QPR chaque fois que des impératifs de sécurité ou de maintien du bon ordre de l'établissement l'exigent		R. 57-7-84-16	X	X	X	X
Mineurs						
Placer en cellule la nuit, à titre exceptionnel, une personne mineure avec une personne détenue de son âge soit pour motif médical, soit en raison de sa personnalité		Art 54 RI	X	X	X	X
Autoriser, à titre exceptionnel, la participation d'une personne mineure âgée de 16 ans et plus aux activités organisées dans l'établissement pénitentiaire avec des personnes majeures si l'intérêt du mineur le justifie		Art 57 RI	X	X	X	X
Proposer, à titre exceptionnel, une activité de travail à une personne mineure âgée de 16 ans et plus		Art 57 RI	X	X	X	X
Prendre toute décision relative aux modalités de prise en charge d'un mineur, après consultation des services de la PJJ		Art 58 RI	X	X	X	X
Décider de prendre, de refuser ou de lever une mesure de protection individuelle		Art 61 RI	X	X	X	X
Présider l'équipe pluridisciplinaire assurant le suivi individuel du mineur		D. 514	X	X	X	X
Gestion du patrimoine des personnes détenues						
Autoriser une personne détenue hospitalisée à détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif		Art 14-II RI	X	X	X	X
Refuser de prendre en charge les objets ou bijoux dont sont porteuses les personnes détenues à leur entrée dans un établissement pénitentiaire		Art 24-III RI	X	X	X	X
Autoriser la remise ou l'expédition à un tiers, désigné par la personne détenue, des objets et bijoux dont les personnes détenues sont porteuses		Art 24-III RI	X	X	X	X
Autoriser une personne détenue à envoyer à sa famille, des sommes figurant sur la part disponible de son compte nominatif		Art 30 RI	X	X	X	X
Autoriser une personne détenue à recevoir des subsides en argent de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite		Art 30 RI	X	X	X	X
Autoriser une personne condamnée à recevoir des subsides en vue d'une dépense justifiée par un intérêt particulier		Art 30 RI	X	X	X	X
Fixer la somme qu'une personne détenue placée en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous		D. 122	X	X	X	X


surveillance électronique ou d'une permission de sortir, est autorisée à détenir					
Autoriser une personne condamnée bénéficiant d'un aménagement de peine sous écrou à disposer de tout ou partie des sommes constituant le pécule de libération	D. 324	X	X	X	X
Autoriser une personne condamnée à opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif	D. 330	X	X	X	X
Opérer une retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés en détention	D. 332	X	X	X	X
Décider de transmettre au régisseur des comptes nominatifs les sommes d'argent trouvées en possession irrégulière d'une personne détenue	D. 332-1	X	X	X	X
Attribuer l'aide aux personnes détenues indigentes	D. 347-1	X	X	X	X
Autoriser une personne détenue à recevoir des subsides en argent de personnes détenues titulaires d'un permis de visite permanent ou autorisé par le chef d'établissement	D. 422	X	X	X	X
Achats					
Refuser à une personne détenue de se procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel	Art 19-IV RI	X	X	X	X
Refuser à une personne détenue de se procurer un équipement informatique	Art 19-VII RI	X	X	X	X
Refuser à une personne détenue de procéder à des achats en cantine	Art 25 RJ	X	X	X	X
Autoriser, à titre exceptionnel, l'acquisition par une personne détenue d'objets ne figurant pas sur la liste des objets fournis en cantine					
Fixer les prix pratiqués en cantine	D. 344	X	X	X	X
Relations avec les collaborateurs du service public pénitentiaire					
Fixer les jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison	Art 33 RJ	X	X	X	X
Suspendre l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D. 473	X	X	X	X
Instruire les demandes d'agrément en qualité de mandataire et les proposer à la DISP	R. 57-6-14	X	X	X	X
Suspendre provisoirement, en cas d'urgence, l'agrément d'un mandataire et proposer le retrait de l'agrément sur la base d'un rapport adressé au DI	R. 57-6-16	X	X	X	X
Signer le protocole relatif aux modalités d'intervention de l'établissement public de santé	D. 369	X	X	X	X
Suspendre l'habilitation d'un personnel hospitalier n'exerçant pas à temps plein en cas de manquements graves au CPP ou au règlement intérieur	D. 388	X	X	X	X
Autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire d'un personnel hospitalier non titulaire d'une habilitation	D. 389	X	X	X	X
Autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire à une personne intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D. 390	X	X	X	X
Autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire à un personnel des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D. 390-1	X	X	X	X
Informier le directeur de l'établissement de santé des dispositions utiles à prendre en cas d'hospitalisation d'une personne détenue	D. 394	X	X	X	X
Autoriser une personne extérieure à animer des activités pour les personnes détenues et désigner les personnes détenues autorisées à participer à ces activités	D. 446	X	X	X	X

Organisation de l'assistance spirituelle							
Déterminer les jours, horaires et lieux de tenue des offices religieux						X	X
Désigner un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire						X	X
Autoriser une personne détenue à recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle						X	X
Autoriser les ministres du culte extérieurs à célébrer des offices ou prêches						X	X
Visites, correspondance, téléphone							
Délivrer un permis de communiquer à un avocat dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R. 57-6-5						X	X
Délivrer, refuser, suspendre, retirer un permis de visite à une personne condamnée, y compris lorsque le visiteur est un officier public ou ministériel ou un auxiliaire de justice autre qu'un avocat						X	X
Surseoir à faire droit à un permis de visite si des circonstances exceptionnelles obligent à en référer à l'autorité qui a délivré le permis, ou si les personnes détenues sont matériellement empêchées, ou si, placées en cellule disciplinaire, elles ont épuisé leur droit à un parloir hebdomadaire.						X	X
Décider que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation et informer le magistrat saisi du dossier de la procédure pour les prévenus et la CAP pour les condamnés						X	X
Décider d'octroyer une visite en parloir familial ou en unité de vie familiale						X	X
Retenir la correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée, et notification à la personne détenue						X	X
Autoriser, refuser, suspendre, retirer l'accès aux dispositifs de téléphonie d'une personne détenue condamnée						X	X
Restreindre les horaires d'accès au téléphone d'une personne détenue (<i>pour les personnes condamnées</i>)						X	X
Autoriser une personne détenue et son visiteur à s'exprimer dans une langue étrangère						X	X
Entrée et sortie d'objets							
Autoriser le dépôt à l'établissement pénitentiaire de publications écrites et audiovisuelles au profit d'une personne détenue						X	X
Notifier à l'expéditeur ou à la personne détenue le caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un objet						X	X
Autoriser une personne détenue à recevoir des objets par colis postal ou par dépôt à l'établissement pénitentiaire						X	X
Autoriser l'entrée ou la sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques						X	X
Activités, enseignement, travail, consultations							
Donner l'autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale dans le cadre de la formation professionnelle						X	X

Donner l'autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale dans le cadre de l'enseignement	Art 17 RJ	X	X	X
Refuser à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D. 436-3	X	X	X
Signer l'acte d'engagement relatif à l'activité professionnelle des personnes détenues et signer la charte d'accompagnement détaillant la mise en œuvre de l'accompagnement socioprofessionnel dans le cadre de l'insertion par l'activité économique	R. 57-9-2	X	X	X
Autoriser une personne détenue à travailler pour son propre compte	718			
Autoriser une personne détenue à travailler pour des associations	D. 432-3	X	X	X
Affecter des personnes détenues au service général de l'établissement	D. 432-3	X	X	X
Sous le contrôle d'un personnel de surveillance, autoriser pour les personnes détenues à participer à des activités collectives ou à des jeux excluant toute idée de gains	D. 433-3	X	X	X
Déclasser ou suspendre une personne détenue de son emploi en cas d'insuffisance professionnelle	D. 447	X	X	X
Fixer les modalités des consultations des personnes détenues dans le règlement intérieur de l'établissement	D. 432-4	X	X	X
Signer les contrats d'implantation de structures d'insertion par l'activité économique à l'intérieur de l'établissement	R. 57-9-2-5	X	X	X
Interdire à une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité (mise en œuvre de la procédure contradictoire)	D. 433-2	X	X	X
	D. 459-3	X	X	X
Administratif				
Certifier conforme des copies de pièces et légaliser une signature	D. 154	X	X	X
Mesures pré-sentencielles et post-sentencielles				
Modifier les horaires de présence au domicile ou dans les lieux d'assignation des personnes placées sous ARSE, avec l'accord préalable du JI et lorsqu'il s'agit de modifications favorables à la personne mise en examen ne touchant pas à l'équilibre de la mesure de contrôle	142-9 D. 32-17	X	X	X
Saisir le JAP au fin de retrait de CRP en cas de mauvaise conduite d'une personne condamnée en détention	721	X	X	X
Statuer sur les demandes de permission de sortie d'une personne condamnée majeure lorsqu'une première permission de sortir a été accordée par le JAP en application de l'article 712-5 du CPP, sauf décision contraire de ce magistrat	723-3 D. 142-3-1	X	X	X
Retirer une permission de sortir précédemment octroyée par le chef d'établissement ou son délégué	723-3 D. 142	X	X	X
Procéder à la réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur ou décider la réintégration immédiate en cas d'urgence d'une personne condamnée bénéficiant d'une PS, d'un PE ou d'un PSE en cas d'inobservation des règles disciplinaires, de manquement à l'obligation de bonne conduite ou tout autre incident	D. 124	X	X	X
Contrôler la stricte application des consignes données au personnel de surveillance pour le contrôle des personnes détenues placées en chantier extérieur	D. 131	X	X	X
Accorder une concession pour une durée égale ou inférieure à 3 mois ou concernant un effectif égal ou inférieur à 5 personnes détenues bénéficiant d'une mesure de placement extérieur	D. 133	X	X	X

Donner son avis au DSPIP lorsque le JAP a prévu dans son ordonnance que la fixation de la date et des modalités d'exécution d'une PS accordée en vue de la préparation de la réinsertion professionnelle ou sociale du condamné seront fixées par le DSPIP	D. 144	X	X	X
Donner un avis au JAP pour l'examen des RSP du condamné libre sur la partie de la condamnation subie en détention provisoire et saisine du JAP aux fins de retrait de tout ou partie du bénéfice du crédit de réduction de peine, en cas de mauvaise conduite du condamné pendant sa détention provisoire.	D. 147-12	X	X	X
Représenter le chef d'établissement à la commission d'application des peines (CAP)	R. 57-7-28 R. 57-7-29 D. 49-28	X	X	X
Gestion des greffes				
Habiller les agents du greffe pour accéder au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes (FIJAIT) afin de vérifier que la personne détenue a fait l'objet de l'information mentionnée à l'article 706-25-8 CPP et enregistrer les dates d'écrou, de libération ainsi que l'adresse du domicile déclaré par la personne libérée	706-25-9	X	X	X
Habiller spécialement des agents des greffes pour accéder au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS) afin de vérifier que la personne détenue a fait l'objet de l'information mentionnée à l'article 706-53-6 et enregistrer les dates d'écrou, de libération ainsi que l'adresse déclarée de la personne libérée	706-53-7	X	X	X
Habiller les agents du greffe pour interroger le FIJAIT par un système de communication électronique sécurisé	R. 50-51	X	X	X
Régie des comptes nominatifs				
Autoriser le régisseur des comptes nominatifs à nommer un ou plusieurs mandataires suppléants, et à désigner d'autres mandataires parmi le personnel de l'établissement	R. 57-7-88	X	X	X
Autoriser le prélèvement par le régisseur des comptes nominatifs de toute somme à la demande des personnes détenues	R. 57-7-90	X	X	X
Ressources humaines				
Déterminer les modalités d'organisation du service des agents	D. 276	X	X	X
Affecter des personnels de surveillance en USMP et SMPR, après avis des médecins responsables de ces structures.	D. 373	X	X	X
GENESIS				
Désigner individuellement et habiliter spécialement les personnels pénitentiaires en charge du greffe, en charge de la régie des comptes nominatifs, en charge de l'encadrement ; les personnels de surveillance ; les agents du SPIP ; les agents de la PJJ ; les agents de l'éducation nationale ; les personnels des groupements privés agissant dans le cadre de la gestion déléguée ; les personnels des entreprises privées et les personnels de l'unité sanitaire pour accéder à GENESIS dans le cadre de leurs missions	R. 57-9-22	X	X	X

Lille le 16 novembre 2017


Bénédicte RIOCREUX
Directrice Placée



Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

Centre pénitentiaire de Longuenesse

**A Longuenesse
Le 15 novembre 2021**

Arrêté portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses article(s) R. 57-6-24 et R. 57-7-5 ;

Vu l'article 1^{er} du décret n° 2019-1427 du 23 décembre 2019 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 29 juin 2018, nommant Madame Bénédicte RIOCREUX, directrice des services pénitentiaires, en qualité de directrice placée à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

Vu l'ordre de mission établi le 15 novembre 2021 pour Madame Bénédicte RIOCREUX, directrice placée, la mettant à disposition du Centre Pénitentiaire de Longuenesse du 16 au 19 novembre 2021 en qualité de chef d'établissement par intérim

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Monsieur Fayçal BOUCENNA, directeur des services pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement, au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins d'accéder à l'armurerie et décider de l'usage des armes pour faire face à une situation exceptionnelle et dans les conditions définies par les articles D. 218, D. 267, R. 57-7-83 et R. 57-7-84 du code de procédure pénale ainsi que le décret 2011-980 du 23/08/2011 et la circulaire NOR :JUSK1240045, du 12/12/2012.

Article 2 : Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Madame Mathilde SIGOIGNE, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins d'accéder à l'armurerie et décider de l'usage des armes pour faire face à une situation exceptionnelle et dans les conditions définies par les articles D. 218, D. 267, R. 57-7-83 et R. 57-7-84 du code de procédure pénale ainsi que le décret 2011-980 du 23/08/2011 et la circulaire NOR :JUSK1240045, du 12/12/2012.

Article 3 : Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Madame Nolwenn DEHAYE, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins d'accéder à l'armurerie et décider de l'usage des armes pour faire face à une situation exceptionnelle et dans les conditions définies par les articles D. 218, D. 267, R. 57-7-83 et R. 57-7-84 du code de procédure pénale ainsi que le décret 2011-980 du 23/08/2011 et la circulaire NOR :JUSK1240045, du 12/12/2012.

Article 4 : Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Madame Cécile BOUZIN, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins d'accéder à l'armurerie et décider de l'usage des armes pour faire face à une situation exceptionnelle et dans les conditions définies par les articles D. 218, D. 267, R. 57-7-83 et R. 57-7-84 du code de procédure pénale ainsi que le décret 2011-980 du 23/08/2011 et la circulaire NOR :JUSK1240045, du 12/12/2012.

Article 5 : Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Monsieur Michaël POPIEUL, commandant au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins d'accéder à l'armurerie et décider de l'usage des armes pour faire face à une situation exceptionnelle et dans les conditions définies par les articles D. 218, D. 267, R. 57-7-83 et R. 57-7-84 du code de procédure pénale ainsi que le décret 2011-980 du 23/08/2011 et la circulaire NOR :JUSK1240045, du 12/12/2012.

Article 6 : Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Monsieur Yannick MUTEZ, chef des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Longuenesse, aux fins d'accéder à l'armurerie et décider de l'usage des armes pour faire face à une situation exceptionnelle et dans les conditions définies par les articles D. 218, D. 267, R. 57-7-83 et R. 57-7-84 du code de procédure pénale ainsi que le décret 2011-980 du 23/08/2011 et la circulaire NOR :JUSK1240045, du 12/12/2012.

Article 7 : Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Monsieur Arnaud TALON, lieutenant-capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document ou correspondance se rapportant à l'exercice de ses attributions en qualité de responsable du pôle Infrastructure-Sécurité.

De même, son accès à l'armurerie est autorisé dans le cadre de :

- la gestion des stocks d'armes et de munitions,
- la gestion des stocks de clés,
- la destruction des clés usagées et/ou détériorées dans les conditions définies par la note N° 147, EMS2, du 17 mars 2005,

sur le fondement des articles D. 218, D. 267, R. 57-7-83 et R. 57-7-84 du code de procédure pénale ainsi que le décret 2011-980 du 23/08/2011 et la circulaire NOR :JUSK1240045, du 12/12/2012.

Article 8 : Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Monsieur Jacky DUBUISSON, lieutenant-capitaine au centre pénitentiaire de Longuenesse aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document ou correspondance se rapportant à l'exercice de ses attributions en qualité d'adjoint au responsable du pôle Infrastructure-Sécurité.

De même, son accès à l'armurerie est autorisé dans le cadre de :

- la gestion des stocks d'armes et de munitions,
- la gestion des stocks de clés,
- la destruction des clés usagées et/ou détériorées dans les conditions définies par la note N° 147, EMS2, du 17 mars 2005,

sur le fondement des articles D. 218, D. 267, R. 57-7-83 et R. 57-7-84 du code de procédure pénale ainsi que le décret 2011-980 du 23/08/2011 et la circulaire NOR :JUSK1240045, du 12/12/2012.

Article 9 : Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Monsieur Christophe VAN KERCKHOVE, premier surveillant au centre pénitentiaire de Longuenesse aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document ou correspondance se rapportant à l'exercice de ses attributions en qualité de moniteur de tir.

De même, son accès à l'armurerie est autorisé dans le cadre de :

- la gestion des stocks d'armes et de munitions,
- l'entretien des armes,

- l'organisation des séances de tir,
sur le fondement des articles D. 218, D. 267, R. 57-7-83 et R. 57-7-84 du code de procédure pénale ainsi que le décret 2011-980 du 23/08/2011 et la circulaire NOR:JUSK1240045, du 12/12/2012.

Article 10 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

La cheffe d'établissement par intérim
Bénédicte RIOCREUX



Lille, le 15 novembre 2021

**Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
du budget de l'Etat**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 et notamment son article 39 relatif à la création du compte de commerce " Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire " ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 modifié relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce " Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire " ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation et aux attributions du ministère de la Justice ;

Vu le décret n° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord - M. Lalande Michel ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2010 modifié portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2018 de portant nomination de Mme Valérie Decroix en qualité de directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille à compter du 18 juin 2018 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2018 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Mme Valérie Decroix, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille, pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat.

Vu l'arrêté du 15 mars 2021 de monsieur le directeur de l'administration pénitentiaire portant délégation de signature à Mme Valérie Decroix, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille, pour tous les actes nécessaires au fonctionnement de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille.

ARRETE

Article 1 : Sont désignés en qualité de « référents service facturiers » chargés d'assurer l'échange d'informations entre le service facturier et les services prescripteurs, et la transmission des tableaux d'ordre à payer, les agents dont la liste suit :

Agent	Référent service facturier	Affectation
M. Thierry FLOUQUET	Titulaire	Département du Budget et des finances
M. Jérôme FOSLIN	Titulaire	
Mme Sandrine LEGROS	Titulaire	
M. Aurélien ROUSSELLE	Suppléant	
Mme Chantal GABELLE	Suppléant	
M. Clément FACKEURE	Suppléant	
M. Yannick LEU	Titulaire	Département des affaires immobilières

Article 2 Il est donné aux agents désignés en annexe 1, subdélégation pour signer les ordres à payer, pour le compte des services prescripteurs, des pièces justificatives nécessaires à l'exécution des dépenses soumises à leur visa dans leur périmètre de responsabilité et dans la limite du seuil indiqué.

Article 3 : Il est donné aux agents désignés en annexe 2, subdélégation pour valider dans l'outil Chorus formulaire des actes préparatoires aux écritures comptable dans chorus dans le cadre de leur attribution et compétence:

- Valider dans l'outil Chorus formulaire les demandes d'achats (acte préparatoire à l'engagement des crédits dans le progiciel Chorus) ;
- Constater dans l'outil Chorus formulaire le service fait (acte préparatoire à la certification du service fait dans le progiciel Chorus) ;
- Certifier les services faits non matérialisés dans le progiciel Chorus.
- Transmettre au service facturier dans Chorus formulaire – module Communication, outil validé par la Direction du Budget, l'ordre à payer du service prescripteur.

Article 4 : Il est donné aux agents désignés en annexe 3, subdélégation pour signer les actes de désignation des mandataires suppléants des régies des comptes nominatifs du ressort.

Article 5 : Complémentairement aux agents désignés à l'article 2, Il est donné aux agents désignés en annexe 4, subdélégation pour valider dans l'outil Chorus DT des actes préparatoires aux écritures comptable dans le cadre de leur attribution et compétence :

- Certifier les services faits non matérialisés dans le progiciel Chorus.
- Transmettre au service facturier dans Chorus formulaire – module Communication, outil validé par la Direction du Budget, l'ordre à payer du service prescripteur.

Article 4 : Il est donné aux agents désignés en annexe 3, subdélégation pour signer les actes de désignation des mandataires suppléants des régies des comptes nominatifs du ressort.

Article 5 : Complémentairement aux agents désignés à l'article 2, Il est donné aux agents désignés en annexe 4, subdélégation pour valider dans l'outil Chorus DT des actes préparatoires aux écritures comptable dans le cadre de leur attribution et compétence :

- Valider dans l'outil Chorus DT les ordres de mission (OM) les états de frais (EF) (acte préparatoire à l'engagement des crédits dans le progiciel Chorus DT) ;
- Demander la révision dans l'outil Chorus DT des états de frais.
- Modifier les champs des états de frais (EF).

Article 6 : La décision du 29 juin 2021 portant délégation de signature dans le cadre de chorus est abrogée ;

Article 7 : La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La directrice interrégionale,

Valérie DECROIX



ANNEXE 1

Agent	Périmètre	Seuil	Affectation
M. Thierry FLOUQUET	BOP 107 : T3, T5 et T6 +cc912	Sans limitation	Département du Budget et des finances
M. Jérôme FOSLIN	BOP 107 : T3, T5 et T6 +cc912	Sans limitation	
M. Sandrine Legros	BOP 107 : T3, T5 et T6 +cc912	1 000 €	
M. Yannick LEU	BOP IMMO 107 titre 5	Sans limitation	Département des affaires immobilières
Mme Bénédicte RIOCREUX	Ensemble des établissements pénitentiaires (CD CP MA EPM)	10 000€	DISP Directrice placée
Mme Virginie TANQUEREL	CD Bapaume	10 000€	CD Bapaume
Mme Camille LE-BOULANGER	CD Bapaume	10 000€	
M. Bruno PAYEN	CD Bapaume	10 000 €	
Mme Dabia LEBRETON	CP Annoeullin	10 000€	CP Lille Annoeullin
Mme Sandrine ROCHER	CP Annoeullin	10 000€	
Mme Delphine ROUSSELET	CP Beauvais	10 000€	CP Beauvais
Mme Lauriane CAUDRON	CP Beauvais	10 000€	
M. Gilles GODET	CP Beauvais	5 000 €	
Mme Céline PENCEY	CP Beauvais	5 000 €	
Mme Emmanuelle COSTES	CP Château Thierry	10 000€	
M. Théo GOMEZ	CP Château Thierry	10 000€	CP Château Thierry
M. Fouaad SIKOUK	CP Laon	10 000€	CP Laon
M. Laurent MILBLED	CP Laon	10 000€	
Mme Andeole DEWATRE	CP Liancourt	10 000€	CP Liancourt
Mme Anne DION	CP Liancourt	10 000€	
Mme Isabelle DOUSSOT	CP Liancourt	5 000€	
M. Philippe AUDIERE	CP Liancourt	5 000€	
Mme Audrey CHRISTIANE LEFEVRE	CP Liancourt	5 000€	
M. Thierry Guilbert	CP Lille Sequedin + UHSI +UHSA	10 000€	CP Lille Sequedin
M. Mathieu DANGOISSE	CP Lille Sequedin + UHSI +UHSA	10 000€	
M. Christophe VERGOTTE	CP Lille Sequedin + UHSI +UHSA	5 000 €	
M. Vacant	CP Longuenesse	10 000€	CP Longuenesse
M. Faycal BOUCENNA	CP Longuenesse	10 000€	
Mme Cécile BOUZIN	CP Longuenesse	10 000 €	
M. Philippe LAMOTTE	CP Maubeuge	10 000€	CP Maubeuge
M. Jacques BOELS	CP Maubeuge	10 000€	
Mme Virginie MELON	CP Maubeuge	10 000€	
M. Franck SLASKI	CP Maubeuge	5 000 €	
M. Fabrice DRUESNE	CP Maubeuge	500 €	
M. Dieudonné MBELEG	CP Vendin le vieil	10 000€	CP Vendin le vieil
M. Thomas DE PARSCAU	CP Vendin le vieil	10 000€	
M. Pascal DUPIRE	EPM Quiévrechain	10 000€	EPM Quiévrechain
Mme NAOMI Monnier	EPM Quiévrechain	10 000€	
M. Tété MENSAH-ASSIAKOLEY	MA Amiens	10 000€	MA Amiens
Mme. Sophie DEBRIL	MA Amiens	10 000€	
Mme Marie-Line PEREZ	MA Arras	10 000€	MA Arras

M. Philippe RODRIGUES	MA Arras	10 000€	
M. Franck DEHAINE	MA Arras	10 000€	
M. Stéphane WALLAERT	MA Béthune	10 000€	MA Béthune
M. Guillaume-Alain ROUSSEL	MA Béthune	10 000€	
M. Frédéric BULTEL	MA Béthune	3 000€	
Mme Beata BARANOWSKI	MA Béthune	3 000€	
M. Gregory DESARMAGNAC	MA Douai	10 000€	
Mme Karyne PRINCE	MA Douai	10 000€	MA Douai
M. Thierry CHATELAIN	MA Douai	3 000€	
M. Patrick BOURLET	MA Douai	3 000€	
M. David BONNENFANT	MA Dunkerque	10 000€	MA Dunkerque
M. Mathias DUBRULLE	MA Dunkerque	10 000€	
M. Alain CHOMBART	MA Valenciennes	10 000€	MA Valenciennes
M. Fabien FLAMENT	MA Valenciennes	10 000€	
M. Marc PLUMECOQ	SPIP Aisne	10 000€	SPIP Aisne
Mme Magalie COURVOISIER	SPIP Aisne	10 000€	
Mme Jeannie NOAH	SPIP Nord	10 000€	SPIP Nord
M. Jérôme BRUGALLE	SPIP Nord	10 000€	
Mme Laurence WAETERLOOS	SPIP Nord	10 000€	
Mme Valérie ROSEMADE	SPIP Oise	10 000€	SPIP Oise
Mme Justine DEGRAEVE	SPIP Oise	10 000€	
M. Steve OLIVIER	SPIP Oise	10 000€	
Mme Pascale DECROCK	SPIP Pas-de-Calais	10 000€	SPIP Pas-de-Calais
M. Olivier BOUDIER	SPIP Pas-de-Calais	10 000€	
M. Benoit TSHISANGA	SPIP Somme	10 000€	SPIP Somme
M. Gilles CRESPO	SPIP Somme	10 000€	

ANNEXE 2

Agent	Affectation	Validation des DA Constatation des SF	Certificatio n des SF non matérialisés dans Chorus	Ordre à payer via le module Communication de Chorus formulaire
M. Thierry FLOUQUET	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
M. Jérôme FOSLIN	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
M. Yannick LEU	DISP de LILLE – DAI	X	X	X
Mme Sandrine LEGROS	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Béatrice BAROUX	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Fabienne LAWECKI	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Charlène LEGENDRE	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Emilie QUESTROY	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Chantal GABELLE	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
M. Clément FACKEURE	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Doriane KACZMARSKI	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Maryline DECRUYNAERE	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
M Aurélien ROUSSELLE	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Idalyne PIETTE	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Héléna BROGNIART	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
M. Pierre COQUILLE	DISP de LILLE – DAI	X	X	X
Mme Manon MENEZ	DISP de LILLE – DAI	X	X	X
Mme Claudette RANDRIANARISON	MA Amiens	X	X	X
M. Vincent BREUIL	MA Amiens	X	X	X
Mme Christine HOCHEDÉ	MA Amiens	X	X	X
Mme Véronique LECLERCQ	MA Amiens	X	X	X
Mme Noémie MACHU	MA Amiens	X	X	X
M. Thierry CHATELAIN	MA Douai	X	X	X
Mme Véronique AVIEZ	MA Douai	X	X	X
Mme Sandrine MARLIERE	MA Douai	X	X	X
Mme Carolle ANCEL	MA Douai	X	X	X
M. Frank DEHAINE	MA Arras	X	X	X
Mme Lucie DELEPINE	MA Arras	X	X	X
Mme Stéphanie DUCOURANT	MA Béthune	X	X	X
M. Frédéric BULTEL	MA Béthune	X	X	X
Mme Beata BARANOWSKI	MA Béthune	X	X	X
M. David FLAMENT	MA Dunkerque	X	X	X
Mme Bérangère PENIN	MA Dunkerque	X	X	X
M. Pascal BATTRAUD	MA Valenciennes	X	X	X
M. Pierrick LAPOINTE	MA Valenciennes	X	X	X
M. Bruno PAYEN	CD Bapaume	X	X	X
Mme Aicha ROUBACHE	CD Bapaume	X	X	X
Mme Maryline MERLIN	CD Bapaume	X	X	X
Mme Véronique DUCHEMIN	EPM Quiévrechain	X	X	X
M. STEPHAN GUSTIN	EPM Quiévrechain	X	X	X
M. Christophe VERGOTTE	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X	X	X
Mme Peggy DUPET	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X	X	X
Mme Christiane CHIEUX	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X	X	X
M. Franck SLASKI	CP Maubeuge	X	X	X
M. Fabrice DRUESNE	CP Maubeuge	X	X	X
Mme Fabienne AMARD	CP Maubeuge	X	X	X
Mme Isabelle DOUSSOT	CP Liancourt	X	X	X
M. Philippe AUDIERE	CP Liancourt	X	X	X
Mme Audrey-Christiane LEFEVRE	CP Liancourt	X	X	X

Mme Virginie GLAVIER	CP Laon	X	X	X
Mme Caroline-Karine LAMY	CP Laon	X	X	X
Mme Delphine VANDERMERSCH	CP Longuenesse	X	X	X
Mme Cécile BOUZIN	CP Longuenesse	X	X	X
Mme Nathalie DOMBROWSKI	CP Longuenesse	X	X	X
Mme Béatrice DELVAL	CP Château Thierry	X	X	X
Mme Isabelle CERCUS	CP Château Thierry	X	X	X
M. Guy VACHER	CP Château Thierry	X	X	X
Mme Gilles GODET	CP Beauvais	X	X	X
Mme Sonia SRIHA	CP Beauvais	X	X	X
Mme Céline PENCEY	CP Beauvais	X	X	X
Mme Véronique JENNEQUIN	CP Vendin	X	X	X
Mme Anne MARGUERITTE	CP Vendin	X	X	X
Mme Alice SILO	CP Vendin	X	X	X
Mme Hélène ALBERTIER	CP Annoeullin	X	X	X
M. David SAMIER	CP Annoeullin	X	X	X
Mme Agnès WITTIER	SPIP AISNE	X	X	X
Mme Axelle LOGIE	SPIP AISNE	X	X	X
M. Christophe BEGUIN	SPIP AISNE	X	X	X
Mme Nathalie LEBAS	SPIP NORD	X	X	X
Mme Déborah COLEY	SPIP NORD	X	X	X
M. Dominique FEUTRY	SPIP NORD	X	X	X
M. Steve OLIVIER	SPIP OISE	X	X	X
Mme Joëlle DEMAY	SPIP OISE	X	X	X
Mme Sonia MAYOT	SPIP OISE	X	X	X
Mme Brigitte VANDEKERCHOVE	SPIP SOMME	X	X	X
Mme Laetitia SPANNEUT	SPIP SOMME	X	X	X
Mme Odile HAVET	SPIP SOMME	X	X	X
M.	SPIP PAS DE CALAIS	X	X	X
Mme Catherine WANDZEL	SPIP PAS DE CALAIS	X	X	X

ANNEXE 3

Agent	Affectation
M. Thierry FLOUQUET	Département du Budget et des finances
M. Jérôme FOSLIN	
M. Loïc BODQUIN	

ANNEXE 4

Agent	Affectation	Rôle de gestionnaire- Contrôleur dans Chorus DT
Mme Sandrine LEGROS	DISP de LILLE – DBF	X
Mme Doriane KACZMARSKI	DISP de LILLE – DBF	X
Mme Idalyne PIETTE	DISP de LILLE – DBF	X
M. AURELIEN MARC ROUSSELLE	DISP de LILLE – DBF	X
M. Vincent BREUIL	MA Amiens	X
Mme Christine HOCHEDÉ	MA Amiens	X
Mme Véronique AVIEZ	MA Douai	X
M. Frank DEHAINE	MA Arras	X
Mme Beata BARANOWSKI	MA Béthune	X
M. Frédéric BULTEL	MA Béthune	X
Mme Marjorie TERISSE	MA Béthune	X
M. David FLAMENT	MA Dunkerque	X
M. Pascal BATTRAUD	MA Valenciennes	X
Mme Aïcha ROUBACHE	CD Bapaume	X
Mme Véronique DUCHEMIN	EPM Quiévrechain	X
Mme Stéphane GUSTIN	EPM Quiévrechain	X
Mme Peggy DUPET	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X
Mme Christiane CHIEUX	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X
Mme Fabienne AMARD	CP Maubeuge	X
M. Fabrice DRUESNE	CP Maubeuge	X
M. Philippe AUDIERE	CP Liancourt	X
Mme Audrey Christiane LEFEVRE	CP Liancourt	X
Mme Virginie GLAVIER	CP Laon	X
Mme Caroline-Karine LAMY	CP Laon	X
Mme Delphine VANDERMERSCH	CP Longuenesse	X
Mme Nathalie DOMBROWSKI	CP Longuenesse	X
Mme Béatrice DELVAL	CP Château Thierry	X
Mme Isabelle CERCUS	CP Château Thierry	X
Mme Sonia SRIHA	CP Beauvais	X
Mme Anne MARGUERITTE	CP Vendin	X
Mme Alice SILO	CP Vendin	X
Mme Hélène ALBERTIER	CP Annoeullin	X
M. David SAMIER	CP Annoeullin	X
Mme Axelle LOGIE	SPIP AISNE	X
M. Christophe BEGUIN	SPIP AISNE	X
Mme Deborah VANDENBUSSCHE COLEY	SPIP NORD	X
Mme Nathalie LEBAS	SPIP NORD	X
M. Dominique FEUTRY	SPIP NORD	X
Mme Joëlle DEMAY	SPIP OISE	X
Mme Sonia MAYOT	SPIP OISE	X
Mme Brigitte VANDEKERCHOVE	SPIP SOMME	X
Mme Odile HAVET	SPIP SOMME	X
Mme SABRINA DARRAS	SPIP PAS DE CALAIS	X
Mme Catherine WANDZEL	SPIP PAS DE CALAIS	X